



**Discours du Sous-Directeur général pour la culture de l'UNESCO
Ernesto Ottone R.**

**à l'occasion de la 12ème session du Comité intergouvernemental
pour la protection et promotion de la diversité des expressions
culturelles**

Siège de l'UNESCO, Paris

11 décembre 2018

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

La Directrice générale n'est malheureusement pas en mesure d'être avec nous ce matin comme elle le souhaitait. Elle en est sincèrement désolée et m'a demandé de la représenter.

Permettez-moi, tout d'abord, de partager avec vous un certain nombre de messages.

Un message de gratitude, d'abord, car ce Comité s'ouvre au moment même où l'UNESCO vient de signer deux importants accords de coopération visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles.

D'une part, avec l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement, afin de soutenir 16 pays dans leurs efforts pour évaluer et repenser leurs politiques de soutien aux secteurs créatifs.

Et d'autre part, avec l'Union européenne : je suis très heureux d'annoncer que nous lançons ensemble aujourd'hui un nouveau programme pour aider les gouvernements à élaborer des cadres réglementaires, politiques et juridiques, nécessaires à l'émergence d'industries culturelles et créatives fortes et dynamiques. Sur la base d'un appel à projets, cette initiative, qui comportera également une innovante dimension de coopération Sud/Sud, pourra bénéficier à 12 pays en développement ayant ratifié la Convention de 2005.

Vingt ans après la célèbre conférence de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement, ces deux accords sont une importante marque de confiance.

Je saisis cette occasion pour remercier également l'Allemagne, la Norvège et la République de Corée : avec leur soutien, nous menons des actions de long terme dans certaines filières, comme celles du film ou de la musique, tout en faisant prévaloir les principes de liberté artistique.

Enfin, et c'est une grande nouvelle : le gouvernement japonais, dont on espère qu'il ratifiera dans un avenir proche la Convention de 2005, a décidé d'apporter un premier soutien à l'UNESCO afin de renforcer, en Asie du Sud-Est, les plateformes de coopération régionale dans le secteur du film. Je me réjouis de ce nouveau partenariat qui s'engage avec les autorités japonaises.

Le soutien de nos Etats Membres nous oblige à redoubler d'efforts, et c'est mon deuxième message aujourd'hui : **un appel à la mobilisation, un appel à redoubler nos efforts**, pour promouvoir les idées de cette Convention unique qui a inscrit pour la première fois, en droit international, la reconnaissance de la double nature des biens et services culturels.

La Convention porte des idées qui structurent les débats publics sur la liberté de création, ou les négociations internationales sur les échanges commerciaux dans le domaine de la culture.

Elle permet également d'apporter une contribution significative à l'avancement de notre feuille de route commune : la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable dans les domaines de la culture et de la créativité.

L'Objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique, par exemple, peut être utilisé pour promouvoir l'Aide pour le commerce (« *Aid for Trade* ») dans le secteur des industries culturelles des pays en développement. L'objectif 5 est un outil puissant pour promouvoir la place des femmes dans l'emploi culturel, tandis que l'objectif 16 sur la paix et la justice offre des bases nouvelles pour faire avancer les droits sociaux et économiques des professionnels culturels.

Pour renforcer notre plaidoyer en faveur de l'intégration de la culture dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, et répondre aux problématiques nouvelles de notre temps, l'UNESCO lance cette semaine une nouvelle série de débats - **Créer | 2030** - autour de quatre thèmes : les femmes dans le numérique ; l'intelligence artificielle ; la liberté artistique ; et la gouvernance de la culture.

Je tiens à remercier chaleureusement nos deux Ambassadeurs de bonne volonté, Jean-Michel Jarre et Deeyah Khan, qui ont accepté de répondre à notre appel pour ouvrir ces débats.

Les défis sont immenses : comment faire en sorte que les grandes plateformes de contenus culturels soutiennent la création artistique et culturelle ? Comment préserver la diversité des contenus alors même que les algorithmes prédictifs ont des incidences sur les choix des consommateurs ? Comment garantir une juste rémunération des artistes et auteurs dans l'univers numérique ?

Alors même que se négocie à l'échelle européenne un projet final de directive pour mieux adapter les droits d'auteur à l'ère du numérique, ces questions sont désormais planétaires. L'intelligence artificielle dans la culture soulève également d'importantes questions, notamment sur le statut des œuvres et des créateurs.

Sur tous ces sujets, la Convention de 2005 doit offrir des cadres de réflexion et d'action.

Je ne doute pas que vous aurez ces enjeux à l'esprit au moment de l'adoption de la feuille de route sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique.

Mais pour cela, il nous faut continuer d'alimenter et d'éclairer la prise de décisions des gouvernements.

Et ce sera **mon troisième message : ce plaidoyer sera efficace si nous savons, sur le terrain, répondre aux nouveaux défis contemporains.**

Mesdames et Messieurs,

Un peu plus de 10 ans après son adoption, on constate que la Convention de 2005 a eu un impact considérable sur la façon dont les pays abordent l'élaboration de leurs politiques culturelles. De nombreux exemples peuvent être trouvés dans le Rapport mondial 2018 de l'UNESCO, « Re-Penser les politiques culturelles ».

Plusieurs pays ont désormais placé « l'économie créative » au cœur de leurs stratégies nationales de développement, avec des mécanismes fiscaux de soutien forts. C'est le cas de la Colombie, dont le Président Ivan Duque a évoqué ici même, il y a quelques semaines, les efforts déployés pour redonner priorité à l'essor des industries culturelles.

D'autres, comme l'Indonésie, qui a récemment adopté une « Loi sur l'avancement de la culture », ont mis en place des environnements institutionnels novateurs et favorables pour la promotion des expressions culturelles.

Nous savons cependant que les industries culturelles et créatives nécessitent des investissements à long terme. Pour assurer la diversité continue des expressions culturelles, les créateurs ont besoin d'infrastructures, d'opportunités, de liberté artistique et de soutien.

Ces investissements à long terme ont été la raison d'être de la création du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) de la Convention.

Depuis 2010, le FIDC a soutenu 97 projets dans plus de 50 pays, à hauteur de 7 millions de dollars pour des projets dans divers domaines : du développement et de la mise en œuvre de politiques culturelles, au renforcement des capacités des entrepreneurs culturels, à la cartographie des industries culturelles et à la création de nouveaux modèles d'échanges pour les industries culturelles.

Huit nouvelles demandes de financement du FIDC, pour un montant d'environ 630 000 dollars, sont actuellement soumises à l'examen du Comité.

Ces projets démontrent comment investir dans l'économie créative se traduit par la création d'emplois, une participation culturelle accrue et un meilleur accès au marché. C'est le cas, par exemple, du projet MobiCINE, qui vise à étendre un réseau de projection de films mobiles à six régions du Sénégal.

Grâce au soutien du FIDC, une plateforme de distribution numérique alternative pour l'Amérique latine – « Retina Latina » - est également en cours de création, afin de mieux diffuser les films locaux dans toute la région.

De tels projets sont essentiels pour autonomiser les acteurs et les industries créatives locales et garantir qu'une véritable diversité d'expressions culturelles puisse être appréciée par tous.

Il est donc extrêmement encourageant de voir que de nouveaux partenariats se forment autour du FIDC. Comme vous le savez, l'entrepreneure culturelle et philanthrope Sabrina Ho s'est associée à l'UNESCO pour célébrer et soutenir les jeunes femmes qui travaillent dans

industries créatives numériques. Cette nouvelle initiative mondiale vise à créer des opportunités pour les femmes de moins de 40 ans du Sud et à soutenir leur accès aux financements, aux équipements et aux possibilités de coproduction dans les industries créatives numériques.

Cet après-midi, les bénéficiaires des projets récompensés seront avec nous sur le podium pour parler de leur travail et de leurs aspirations.

Ces projets donnent un message fort : investir dans la créativité renforce tous les aspects du développement durable, y compris l'autonomisation des femmes.

J'espère vivement que nous pourrions renforcer ces partenariats pour amplifier la pertinence de la Convention et donner la parole à de nouveaux acteurs.

J'encourage donc toutes les Parties à contribuer au FIDC, dans le cadre de leur engagement envers la Convention et la coopération internationale dans son ensemble.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Convention de 2005 est un puissant moteur d'innovation et de créativité.

Il s'agit d'un cadre stratégique qui peut susciter des changements et contribuer au développement durable.

De nouvelles alliances, par exemple avec l'OCDE pour améliorer notre travail de collecte et d'analyse de données, sont en cours de discussions.

Je tiens donc à remercier une fois de plus les membres du Comité et tous nos partenaires d'avoir donné à l'UNESCO les moyens dont elle a besoin pour soutenir et appliquer cette loi internationale unique.

Ensemble, nous pouvons relever les défis auxquels sont confrontés les créateurs d'aujourd'hui et bâtir des secteurs créatifs forts, indépendants et dynamiques partout dans le monde.

Je suis convaincu que le Forum des ministres de la culture de l'UNESCO, qui sera organisé lors de la prochaine Conférence générale, nous aidera à progresser sur ces questions.

Notre succès dépendra de notre capacité à unir nos forces et à parler d'une seule voix sur l'importance de la créativité pour un développement durable et équitable.

C'est dans cet esprit que je vous souhaite des débats très fructueux.

Je vous remercie de votre attention.